

A.W.B.B.

Comité Provincial du Hainaut

Lambusart, le 29/10/2024

PV n°14 de la Commission administrative de contrôle des feuilles du 29/10/2024

Présents : MM. Christophe NOTELAERS
Philippe BOLSENS
Christian CRAPPE
Joseph TURRISI

Un premier tri des feuilles du week-end a été fait par Mr Turrisi la veille de la réunion de ce jour.

PC16 – Document non présenté
=====

Néant

PC 22 – Arbitre absent
=====

Néant

PC 28 – Délégués absents ou non affiliés (U12/U10/U8/U6)
=====

171002 BE Courcelles (1052)

PC 48 – Feuilles incomplètes
=====

148054 BCJ Ressaix (1284) N° de la licence coach erroné ou manquant

PC 48 – Feuilles non synchronisées/retrées dans les délais
=====

Néant

PC 66 – Résultat non communiqué dans les délais
=====

Néant

PC 73 – Forfait
=====

HA111103	SA	26/10/2024	17:00	BSGU	-	BC Silly	20 - 0	AP
----------	----	------------	-------	------	---	----------	--------	----

PC 76/73 - Forfaits administratifs
=====

Néant

PC 76 Pt 6 – Officiels de table non affiliés
=====

155022 BCF Quaregnon (2360) : marqueur non affilié

PC 33 B – Absence Licences de coach
=====

Seniors :

101045 : CB Royale Fraternité (0176) / 102092 : CFB Fleurus Campinaire (1914) / 104042 : RBC Marcinelle (0146) /
105094 : BCJHP Quiévrain (2727) /

106026 : CFB Fleurus Campinaire (1914) / 108044 : BC Silly (2691) / 108062 : JSE Enghien (2647) /
111061 : BBC Tournai (2320) / 111096 : JS Péruwelz (1355) /

Jeunes :

120063 : Olympic Mont-sur-Marchienne (1724) / CFB Fleurus Campinaire (1914) / 121214 : BC Silly (2691) /
126055 : JS Stambruges (1208) / 127055 : Rapido BCTL (1620) / 129023 : CB Royale Fraternité (0176) /
130091 : BCJS Estaimpuis (2636) / 131065 : CFB Fleurus Campinaire (1914) / 131152 : JS Luttre (0981) /
131152 : AC Gilly (2261) / 132133 : RCBE 2000 (1325) / 133153 : BCJHP Quiévrain (2727) /
133153 : BSGU (0822) / 134054 : RE Pont-de-Loup (0151) / 135082 : BC Silly (2691) /
136062 : RE Pont-de-Loup (0151) / 137096 : BBC Tournai (2320) / 139106 : Tremplin Mouscron (1846) /
142054 : BCFO Seneffe (1424) / 153062 : BC Silly (2691) / 161001 : CFB Fleurus Campinaire (1914) /
175004 : Spirou Basket (0284) /

Mutations administratives accordées : BCJ Ressaix (1284), BSGU (0822)

Matchs amicaux/tournois autorisés : BE Courcelles (1052), BC Silly (2691), Union Mons Hainaut (1036), Spirou Basket (0284),
CFB Fleurus Campinaire (1914), JS Soignies (0939)

Forfait général : Néant

Secrétariat :

Mr Grégory Périni : Reçu PV n°11 du 24/10/2024

Mr André Hancotte : Reçu PV n°10 du 24/10/2024

Mr Albert De Smet : Reçu mise à jour ordre du jour de la séance du CJP du 31/10/2024

Mr Albert De Smet : Reçu ordre du jour de la séance du CJP du 07/11/2024

Organisation des finales des coupes du Hainaut :

Liste des clubs ayant demandé à recevoir le cahier des charges : BCJS Estaimpuis (2636), Spirou Basket (0284), GGBC Colfontaine (2653), JS Dottignies (2678), BC L'9 Flénu-Frameries (2500), RBC Marcinelle (0145), UBC Quaregnon (1567),
Union Mons-Hainaut (1036), BSGU (0822)

Liste des clubs ayant accepté le cahier des charges : Spirou Basket (0284), JS Dottignies (2678), GGBC Colfontaine (2653),
Union Mons Hainaut (1036), UBC Quaregnon (1567)

Rappel à tous les clubs :

Il est de la responsabilité du club visité de vérifier que la feuille électronique (de séniors jusqu'à U12 inclus) est bien synchronisée et finalisée et que le résultat est bien transmis sur BigCaptain. Cela doit être fait le jour du match à minuit au plus tard.

Pour les matchs U10 : les résultats doivent être encodés dans BigCaptain et les feuilles scannées renvoyées à feuilles@baskethainaut.be pour le lundi midi au plus tard.

Pour les tournois 3&3 U6/U8 : les feuilles scannées doivent être renvoyées à minibasket@baskethainaut.be pour le lundi midi au plus tard.

Rappel des obligations des clubs :

Toute déclaration de forfait général ou de forfait pour un match doit être envoyée à forfait@baskethainaut.be

Modifications calendrier : Toutes les demandes seront adressées, par le secrétaire ou le responsable calendrier officiel du club demandeur au responsable par e-mail (calendrier@baskethainaut.be)

Pour des raisons de classement : UNE seule demande par match modifié

Toute demande doit comprendre :

- le matricule du club demandeur
- le numéro du match
- les date et heure initiales
- les date et heure modifiées
- l'accord de l'adversaire (échange d'e-mails)

Il n'est pas tenu compte des demandes incomplètes.

Toute demande doit être introduite AVANT les date et heure initialement prévues.

Attention : **Toute demande de modification devra être envoyée pour l'avant-veille du jour du match à 23h59 au plus tard. Passé ce délai, la demande sera refusée.**

Il n'y a pas de report « à une date ultérieure ».

Philippe BOLSENS

Christophe NOTELAERS